FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 5 juin 2012

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du 5 avril 2012

Membres présents :
Mesdames : Josette REFUTIN, Marie-Noëlle SIMON
Mesdemoiselles : Alice HOARAU, Elody MARCELIN.
Messieurs : Taha BANGUI, Yves CROISSANT, Jean-François HOARAU, Nicolas MOREAU, Eric NAIM-GESBERT, Robin NAUCELLE, Julien ROUCAIROL.

Membres représentés :
Madame Florence DUENAS par Madame Marie-Noëlle SIMON
Madame Catherine FRUTEAU et Monsieur Jean-Baptiste SEUBE par Monsieur Taha BANGUI

Assistent à la séance :
Monsieur Pascal PUIG, Doyen
Madame Martine MARIN, Responsable Administrative
Monsieur David MARTEL, Assesseur

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil de Faculté est ouverte à 10 H sous la présidence du Doyen Pascal PUIG

1 – APPROBATION DUPROCES-VERBAL DU 1er MARS 2012

– Procès-verbal adopté à l'unanimité. –

2 – COMPTE RENDU PAR L'EQUIPE DECANALE

2.1 – CONSULTATION DES COPIES

Le Doyen rappelle qu'il s'agit d'une obligation pour les enseignants et d'un droit pour les étudiants. Les petites évaluations faites en T.D. relèvent des chargés de T.D. qui doivent conserver les copies. :

Julien ROUCAIROL :
Dans certaines filières les étudiants ont plusieurs évaluations et n'ont connaissance que de la note finale. Ce qui peut être dévastateur.

Le Doyen :
Cette difficulté doit être relayée par les responsables des filières auprès des chargés de cours

2.2. – TRANSMISSION DES NOTES DE T.D. A L'ADMINISTRATION

Il revient aux responsables de cours de conserver le détail des notes obtenues par les étudiants. Mais seule une note globale doit être transmise à l'Administration.

2.3. – SESSION DE RATTRAPAGE

Les enseignants doivent faire œuvre de pédagogie afin d'informer au mieux les étudiants sur les nouvelles modalités de contrôle des connaissances.

Le choix des matières s'opère librement par l'étudiant dans les semestres non validés, les U.E. non acquises et les matières avec une note inférieure à 10.

Eric NAIM-GESBERT pense qu'il faudra attirer l'attention des enseignants sur l'obligation de fournir des sujets correspondants à 1 H d'examen.

Martine MARIN :
Une note synthétique sur la session de rattrapage est en cours d'élaboration et va être diffusée à l'ensemble des enseignants statutaires et autres. Une campagne d'information à destination des étudiants est également prévue.

Alice HOARAU :
Il y a un risque de voir les sujets dans les matières fondamentales infaisables en 1 heure.

Pasal PUIG :
Ce problème devra être géré en concertation au sein des départements. Quant aux étudiants admis au rattrapage, ils devront participer aux dispositions pédagogiques particulières où des conseils pédagogiques leur seront donnés.

Nicolas MOREAU :
Depuis plusieurs années, les filières Economie et A.E.S. ont des épreuves d'une heure en session 2.

2.4. – L1 A.E.S. : PROBLEME D'EFFECTIFS

Des problèmes importants de sureffectif sont à craindre pour la prochaine rentrée sur le Site du Tampon et il est donc envisagé de dédoubler les cours magistraux sur deux ou trois semaines. A côté d'un emploi du temps "normal", un emploi du temps ponctuel sera mis en place dans les créneaux disponibles à savoir le soir ou le samedi matin.

Ce projet suppose des enseignants qui acceptent ces créneaux et des étudiants qui se déplacent pour assister à ces cours.

Yves CROISSANT :
L'expérience de cette rentrée a montré que ce sont les T.D. qui sont beaucoup plus surchargés que les cours magistraux.

Martine MARIN :
Deux groupes de T.D. supplémentaires sont prévus en L1 A.E.S. au Tampon, mais il est difficile d'aller au-delà pour des raisons budgétaires et de manque de locaux.

2.5. – LES ELECTIONS

- Les élections pour le renouvellement des représentants des usagers aux Conseils Centraux se dérouleront le 26 avril 2012 dans les Composantes. En ce qui concerne la Faculté de Droit et d'Economie, la tenue des urnes sera faite par le personnel administratif.
- Si les élections du 7 juin 2012 se déroulent dans les Composantes, il sera fait appel aux bonnes volontés de l'ensemble du personnel enseignant et administratif.

2.6. – CALENDRIER

• Modalités de Contrôle des Connaissance 2012 – 2013 ⟶ C.E.V.U. du 21 juin 2012.
• Prochaines habilitations ⟶ Remontée au Central des projets de maquettes en juin 2013.

Les nouvelles maquettes devront intégrer des modules de préprofessionnalisation qui pourront être spécifiques ou correspondre au CESAME.

Les départements doivent se déterminer sur ce point suffisamment tôt.

Elody MARCELIN :
Le CESAME en l'état actuel n'a pas vocation à faire de l'insertion professionnelle. Les enseignants semblent mieux placés.

3 – PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES (P.C.A.) – PRIMES DE RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES (P.R.P.)

Jusqu'en 2010-2011, le budget global alloué à la Composante s'élevait à 13 486 €. Les primes de charges administratives concernaient les Vice-doyens, et les primes de responsabilité pédagogiques les Assesseurs et les Directeurs des départements.

Désormais, il existe un budget arrêté au Central et distinct pour les différentes catégories de fonctions éligibles et il nous revient de répartir la somme allouée entre les différentes fonctions. Pour chaque fonction éligible, les Composantes ont fait remonter des fiches de poste qui, compte tenu des grandes disparités, ont dû être harmonisées en prenant en compte certaines contraintes :

- Rester dans le cadre du budget 2010-2011 abondé de 300 €
- Interdiction du cumul des primes de la Formation Continue et des P.R.P. Ce qui peut d'une année sur l'autre modifier les bénéficiaires de P.R.P.
- Minimum attribué : 12 H. – Maximum : 96 H. 12 H équivalent à 48 H de travail réel.

Il a été décidé d'ouvrir le bénéfice des P.R.P. à des fonctions supplémentaires telles que Responsables Pédagogiques de L1. Il s'agit d'une fonction importante mais moins valorisante que d'autres.

En réponse à Nicolas MOREAU, le Doyen indique que les primes pourront, à l'avenir dans le cadre des Responsabilités et Compétences Elargies (R.C.E.) sous réserve d'un référentiel, être transformées en décharges horaires.

En ce qui concerne le D.S.N. et le C.R.F.P.A. les primes seront autofinancées.

A la suite d'un débat au Conseil d'Administration, notre demande de budget initial a été pratiquement doublée ce qui devrait permettre aux Directeurs des départements, Responsables des L1 et M2 d'être concernés.

Nicolas MOREAU et Yves CROISSANT s'étonnent de ne pas voir apparaître le Collège d'Economie contrairement au Collège de Droit et souhaitent qu'il soit procédé à une harmonisation.

La liste des bénéficiaires suivante est proposée au vote par le Doyen :

- Responsables L1 Nord et Sud
- Directeurs des départements : Droit Public – Droit Privé – Economie-A.E.S.
- Directeur du Certificat d'Aptitude en Droit, Economie et Gestion (C.A.D.E.G.)
- Responsables Collège Droit
- Responsable Collège Economie
- Responsables des M2

– Liste votée à l'unanimité moins une abstention –

Cette liste doit remonter dès aujourd'hui au Central. Les montants attribués seront fixés ultérieurement.

4 – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2012-2013

Le calendrier proposé comporte 14 semaines d'enseignement et non plus 13 au semestre 2.

Julien ROUCAIROL souhaite des explications quant à la semaine de révision hors contrôles continus.

Nicolas MOREAU :
Il s'agit d'une référence qui concerne exclusivement la filière Economie – A.E.S. qui est en régime intégral de contrôle continu.

– Calendrier 2012-2013 voté à l'unanimité moins deux abstentions. –

5 – PROJET DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE MASTER ECONOMIE

Au niveau M1, il existe deux Masters d'Economie : Ingénierie Economique et Financière et Développement Durable et Aménagement du Territoire dans lesquels on trouve des étudiants qui proviennent aussi bien de la filière Economie que de la filière A.E.S.

La réforme présentée à deux objectifs :

- Améliorer le niveau en analyse économique des étudiants qui postulent en M2 ;
- Avoir un nombre suffisant d'étudiants dans chaque cours.

Le M1 D.D.A.T. deviendrait M1 I.E.D. "Ingénierie Economique et Développement". Le semestre 1 resterait comme c'est le cas actuellement commun aux deux M1 avec deux parcours optionnels dont l'un plus particulièrement destiné aux étudiants d'A.E.S. disciplinaires et l'autre aux étudiants d'A.E.S. et Economie à l'aise avec les méthodes quantitatives.

Au semestre 2, les étudiants se spécialiseraient en choisissant I.E.F. –cours communs uniquement– ou I.E.D. avec le choix d'un parcours optionnel sur les mêmes critères qu'au semestre 1.

La réforme envisagée pourrait se faire à coût constant sous réserve d'avoir le même nombre de groupes de T.D.

La mise en place de ce projet pour la rentrée paraît difficile mais le département souhaite voir ce dossier présenté devant les Conseils.

– Projet voté à l'unanimité moins une abstention. –

Alice HOARAU :
Il semblerait que le cours intitulé "Intégration Européenne" qui est un cours commun du premier semestre de M1 existe également en Licence. D'après les étudiants il s'agirait d'un cours de Droit fait par des Economistes.

Eric NAIM-GESBERT confirme que cette remarque lui a déjà été faite.

6 – QUESTIONS DIVERSES

6.1. – APPLICATION HARMONISEE DE L'ARTICLE 18, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES MOTIFS FAMILIAUX –Marie-Noëlle SIMON–

David MARTEL :
Il y a continuité par rapport à ce que faisait précédemment Cathy POMART. Une harmonisation plus grande peut être recherchée entre les filières Droit – Economie –A.E.S. Dans certains cas (mère de famille, etc.) les situations doivent faire l'objet d'une étude individuelle ;

6.2. – CEFESM MAYOTTE

Alice HOARAU souhaite avoir les coordonnées du Responsable Administratif de Mayotte. Les renseignements demandés lui seront fournis ultérieurement.

6.3. –CONTRÔLE CONTINU –Alice HOARAU–

Alice HOARAU souhaite qu'un bilan soit fait avec une comparaison avec l'ancien système.

Nicolas MOREAU :
Pour le L1 Economie, effet négatif à première vue car il y a eu beaucoup de déperdition lors de l'évaluation 2. Sur 260 inscrits administratifs, seuls 130 étaient présents.

Yves CROISSANT :
Au-delà du taux de réussite, il faut prendre en considération une amélioration des compétences des étudiants reçus. Le taux de réussite ne peut pas être le seul indicateur pertinent.

6.4. – MOTION RELATIVE AUX EPREUVES ANTICIPEES

Alice HOARAU présente une motion jointe en annexe au présent procès-verbal.

Le Doyen :
La possibilité d'organiser des épreuves anticipées n'apparaît pas dans les M.C.C. Droit cette année. La mention sera réintroduite dans les prochaines modalités avec des conditions très précises de mise en œuvre : une seule épreuve par semaine, deux semaines après la fin des enseignements.

Alice HOARAU souhaite que les étudiants soient consultés largement.

Elody MARCELIN :
L'U.N.E.F. n'est pas contre les épreuves anticipées. Mais il faut tout prévoir et informer les étudiants afin d'éviter les recours.

6.5 – MOTION SUR LE CESAME D'"UNIV-ACTION"

Pascal PUIG :
Le Président a traité de ce point en réunion de Direction. Le Président a souhaité qu'une réflexion soit engagée afin que seules les notes supérieures à la moyenne apparaissent sur les relevés. Une réunion technique est prévue à ce sujet.

Une enquête a été faite par UNIV-ACTION auprès des étudiants inscrits au CESAME :
- 500 personnes sondées.
- Le CESAME ne sert pas à l'insertion professionnelle : plus de 90 %.
- Absence de cohérence entre le CESAME et les enseignements de base : environ 80 %.
- Avis favorable à la prise en compte des seules notes supérieures à la moyenne : plus de 97 %.

Sur l'ensemble des sondés seuls 10 % n'allaient pas au CESAME. Pour la grande majorité, l'organisation du CESAME est à revoir.

Pour Yves CROISSANT, il s'agit d'une expérience nouvelle qui a vocation à être pérennisée. S'il comprend la démarche des étudiants, il n'en trouve pas moins cette enquête gênante –car c'est une évaluation d'une décision des instances de l'Université–.

Alice HOARAU :
Le Conseil d'Administration avait décidé que le CESAME ne devait pas pénaliser les étudiants. Or son caractère obligatoire aboutit à cette pénalisation.

La motion ci-dessous est mise au vote :

« … le Conseil de la Faculté de Droit et d'Economie demande la suppression totale sur les relevés de notes, des notes inférieures à la moyenne du dispositif CESAM »

Contre..... 1
Abstention..... 1

– Motion adoptée à l'unanimité mois une abstention et un vote contre. –

6.6 – COLLE DE MI-SEMESTRE EN DROIT CONSTITUTIONNEL –Eldoy MARCELIN–

Les étudiants souhaitent en Droit Constitutionnel une colle de mi-semestre et non plus plusieurs petites interrogations en T.D. qui ne favorisent pas le travail de réflexion. De plus, il existe un déséquilibre dans le traitement réservé aux deux matières fondamentales de L1.

Le Doyen :
Le seul moyen de remédier à cet état de fait est de prévoir au moins une colle. Une réflexion sur ce sujet sera faite.

6.7 – CONVENTION CHINE –Nicolas MOREAU–

Cette convention faite sur le modèle de la convention du M2 "Territoires, Risques et Action Publique" a pour objectif de faire financer la remise des diplômes.

– Convention adoptée à l'unanimité. –

6.8 – LA PREPA PRIVEE DE DROIT –Julien ROUCAIROL–

Il existe une interrogation quant à la concurrence pédagogique entre la Faculté de Droit et d'Economie et la "Prépa".

Alice HOARAU :
Il existe aussi des prépas en Médecine. En Droit il est possible de faire des études sans passer par ce genre "d'écuries".

David MARTEL :
Il s'agit d'une entreprise privée comme il en existe ailleurs.

Nicolas MOREAU :
On peut effectivement penser que cela risque de nuire à la bonne marche de la Composante.

Le Doyen indique qu'au vu de l'heure, le débat est reporté à un prochain Conseil.

Suite à une suggestion d'Yves CROISSANT, les prochains Conseils commenceront à 9 H.

Yves CROISSANT se félicite de la présence active des étudiants

L'ordre du jour du Conseil de Faculté étant épuisé, la séance est levée à 12 H 45.

La Secrétaire de Séance,

Martine MARIN

Le Doyen de la Faculté,

UNIVERSITE DE LA REUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Pr Pascal PUIG